

## Conseil d'administration

335<sup>e</sup> session, Genève, 14-28 mars 2019

GB.335/INS/14/5

Section institutionnelle

INS

Date: 7 mars 2019

Original: anglais

### QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Directeur général

### Cinquième rapport supplémentaire: organisation des sessions de la Conférence internationale du Travail pendant les travaux de rénovation du Palais des Nations (2020-2023)

1. Le Palais des Nations, où se tient la session annuelle de la Conférence internationale du Travail (ci-après la «Conférence»), fait l'objet d'importants travaux de rénovation jusqu'en 2023 dans le cadre du Plan stratégique patrimonial. Le présent document fait le point sur les incidences que ces travaux auront sur l'organisation de la Conférence entre 2020 et 2023 et demande au Conseil d'administration des orientations sur les solutions qui permettraient de remédier à la pénurie de locaux disponibles pendant cette période.

### 109<sup>e</sup> session de la Conférence (2020)

2. En 2020, la Salle des Assemblées, la salle XVI (où se réunit le groupe des employeurs) et tous les espaces de bureaux adjacents du bâtiment A du Palais des Nations seront indisponibles pour la Conférence. En revanche, rien ne devrait changer pour toutes les autres salles de réunion, qu'il s'agisse des salles du bâtiment E (où se réunissent les grandes commissions) ou des salles où se réunissent les commissions à effectif plus réduit et les groupes régionaux et où se tiennent les réunions bilatérales<sup>1</sup>.
3. Soucieux de disposer en 2020 d'une salle de réunion de capacité similaire à celle de la Salle des Assemblées (1 900 places), le Bureau a réservé le Centre international de conférences de Genève (CICG) pour la durée de la Conférence, qui devrait se tenir du 25 mai au 5 juin. Le CICG se trouve à quelques pas du Palais des Nations, de l'autre côté de la Place des

<sup>1</sup> Pour de plus amples détails sur la configuration du Palais des Nations et de ses salles de réunion, consulter le [plan](#).

Nations<sup>2</sup>. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) utilisera également le CICG pour les séances plénières de l'Assemblée mondiale de la santé la semaine précédant la Conférence.

4. Bien que le CICG puisse accueillir les séances plénières de la Conférence, sa capacité ne permet pas d'y organiser en parallèle des réunions de groupe ou de grandes commissions. Il ne pourrait donc être utilisé que pour les séances plénières de la Conférence. Toutefois, afin de limiter les déplacements entre le CICG, le Palais des Nations et le BIT, où les groupes et les commissions tiennent habituellement leurs réunions, on pourrait utiliser le CICG uniquement pour les séances plénières de la Conférence accueillant le plus de participants, c'est-à-dire pour la cérémonie d'ouverture et les deux derniers jours de la Conférence (Sommet sur le monde du travail, adoption des rapports des commissions, cérémonie de clôture). Les séances plénières consacrées à l'examen des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration pourraient se tenir dans la salle XX du Palais des Nations (également appelée salle du Conseil des droits de l'homme). Malgré une capacité nettement inférieure à celle de la Salle des Assemblées (750 places contre 1 900), la salle XX pourrait suffire pour les séances plénières, si l'on se base sur le nombre de participants des années précédentes.
5. Le Bureau examine avec l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) une solution permettant de pallier la non-disponibilité de la salle XVI et des bureaux du bâtiment A.
6. La tenue d'une partie ou de la totalité des séances plénières au CICG en 2020 devrait avoir un incidence financière limitée, car ce dernier met gratuitement à disposition ses locaux et ses services. Il faut s'attendre cependant à une augmentation des coûts liés à la sécurité et au transport entre les différents lieux de la Conférence, que le Bureau compte couvrir avec les ressources existantes. Le Bureau fera rapport au Conseil d'administration sur ces ajustements de manière plus détaillée en novembre 2019 ou mars 2020, avant que le Conseil d'administration mette la dernière main aux modalités d'organisation de la 109<sup>e</sup> session de la Conférence.

### **110<sup>e</sup> session de la Conférence (2021)**

7. La rénovation de la Salle des Assemblées et de la salle XVI devrait être achevée à temps pour la session de la Conférence de juin 2021, mais l'ONUG a déjà informé le BIT que les espaces de bureaux disponibles dans le bâtiment A seront très limités. Certaines petites salles de réunion du bâtiment A ne seront pas disponibles non plus, mais l'ONUG peut proposer d'autres salles de réunion dans le bâtiment E. Ces contraintes devraient concerner uniquement le secrétariat de la Conférence et ne devraient pas entraîner de dépenses supplémentaires.

### **111<sup>e</sup> et 112<sup>e</sup> sessions de la Conférence (2022 et 2023)**

8. L'ONUG a confirmé qu'au cours des deux dernières années du Plan stratégique patrimonial (2022 et 2023), aucune des salles de réunion et aucun des bureaux du bâtiment E ne seront disponibles, car l'ensemble du bâtiment sera en cours de rénovation. C'est dans ce bâtiment que les trois commissions techniques et le groupe des travailleurs et leurs secrétariats respectifs se réunissent et travaillent. La Salle des Assemblées et toutes les autres salles de réunion du bâtiment A seront disponibles, ainsi qu'une salle de réunion temporaire d'une capacité équivalente à l'une des grandes salles de réunion du bâtiment E utilisées par les commissions techniques. Cependant, si l'on prend en compte les salles disponibles au Palais des Nations et les locaux du BIT, cela ne suffira pas pour organiser une session de la

<sup>2</sup> Voir le [plan du quartier](#).

Conférence sous sa forme actuelle (séances plénières, commissions permanentes et trois commissions techniques, sans oublier la Commission de l'application des normes, qui se réunit au siège de l'OIT).

9. Aucun autre centre de conférence de Genève ne dispose d'installations suffisantes pour accueillir en un seul lieu un effectif équivalent à celui des commissions et groupes qui travaillent dans le bâtiment E. Dans ces conditions, le Bureau étudie diverses options en concertation avec l'ONUG et les autorités suisses.
10. Compte tenu de sa configuration, le CICG pourrait accueillir au mieux deux des trois commissions techniques de la Conférence, mais pas les réunions de groupe organisées en parallèle pour chaque commission technique (travailleurs, employeurs et groupes régionaux), ou bien une commission technique et ses réunions de groupe. Le CICG est déjà réservé pour 2022 et 2023 pendant la période où se tient normalement la Conférence, mais on pourrait étudier ses disponibilités pour une période ultérieure.
11. Afin de maintenir en un même lieu les trois commissions techniques, une des possibilités consisterait à adapter le Palais des expositions et des congrès de Genève (Palexpo) de manière à disposer d'installations équivalentes à celles du bâtiment E du Palais des Nations. Cette solution (qui nécessiterait notamment la construction de salles de réunion et de bureaux et la location de mobilier et de matériel informatique et audio, et entraînerait des dépenses supplémentaires liées à la sécurité et au transport) pourrait se solder pour chaque session de la Conférence par un surcoût de quelque 5 millions de francs suisses, que le pays hôte serait disposé à prendre partiellement en charge. Il est à noter également qu'en 2022 et 2023 Palexpo ne sera disponible qu'à partir de fin juin. Compte tenu de ce qui précède et des travaux nécessaires pour adapter Palexpo aux besoins de la Conférence, celle-ci pourrait se tenir au plus tôt au cours de la première quinzaine de juillet.
12. Une autre option consisterait à organiser la Conférence ailleurs qu'à Genève. Son coût serait considérablement plus élevé, car les frais de voyage pour le seul secrétariat pourraient se situer entre 3 et 6 millions de dollars des Etats-Unis, en fonction du lieu retenu et de la durée des travaux préparatoires à mener sur place, ainsi que des frais de location des locaux et du matériel. Outre les coûts directs pour le Bureau et la charge de travail accrue que l'organisation d'une session de la Conférence en dehors de Genève représenterait pour le secrétariat, une telle option entraînerait également des dépenses et une charge de travail supplémentaires pour les secrétariats des groupes et les missions permanentes à Genève qui fournissent un appui aux travaux des mandants tripartites avant et pendant la Conférence.
13. Le Bureau a donc aussi envisagé d'utiliser les installations de conférence d'autres organisations ayant leur siège à Genève. Actuellement, seule l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dispose d'une salle pouvant accueillir une commission technique de la Conférence. L'OMS prévoit également la construction d'une salle de réunion sur la route des Morillons qui serait suffisamment grande pour accueillir une commission technique. L'utilisation combinée de ces installations, des locaux du BIT et des salles de réunion disponibles au Palais des Nations (voir le paragraphe 8 ci-dessus) pourrait suffire pour accueillir une séance plénière et trois ou quatre grandes commissions.
14. Plusieurs difficultés d'ordre logistique et opérationnel, qui se posent au Bureau comme aux mandants, devront être surmontées dans le cas d'une conférence multisite. Elles concernent notamment la question des espaces de bureau disponibles dans d'autres organisations pour accueillir les secrétariats des commissions, la taille des autres salles où les réunions de groupes se tiendraient parallèlement à chaque commission technique, les déplacements entre les différents sites et les coûts supplémentaires liés au transport et à la sécurité. Il faudrait aussi que les réunions des groupes et des commissions commencent plus tôt pour faire en sorte que leur durée effective reste inchangée, ce qui signifie que les coûts d'interprétation

pourraient augmenter en conséquence. Il conviendrait de mettre en place des mécanismes de coordination avec les services centraux de la conférence afin d'assurer une liaison appropriée entre les différents sites.

15. Malgré ces difficultés, le maintien de la Conférence à Genève et l'utilisation des installations existantes semblent être l'option la plus simple et la moins onéreuse. Une fois qu'une décision aura été prise sur l'ordre du jour de la Conférence pour ces deux années, il sera encore possible le cas échéant de réduire exceptionnellement la composition de certaines commissions en fonction de la capacité de la salle de réunion. De même, si les salles disponibles à Genève s'avéraient insuffisantes pour accueillir le nombre de commissions techniques inscrites à l'ordre du jour, il serait possible de convoquer, avant la Conférence, des conférences préparatoires qui se tiendraient au siège de l'OIT, en lieu et place d'une ou deux commissions techniques de la Conférence. Le rapport et le projet de conclusions établis par la conférence préparatoire seraient soumis à la Conférence réunie en séance plénière pour examen et adoption. Dans ce cas, des mesures spéciales devraient être mises en place pour assurer une représentation tripartite appropriée à ces conférences préparatoires.
16. Bien qu'une décision sur la date, le lieu et l'ordre du jour des sessions de la Conférence de 2022 et 2023 ne soit pas requise à ce stade, il est important qu'un choix indicatif soit fait dès que possible compte tenu de la nécessité, en fonction de l'option retenue, de sélectionner et réserver certaines des installations et de constituer une équipe de projet chargée de la préparation de la Conférence.

## Projet de décision

### 17. *Le Conseil d'administration décide:*

- a) *qu'en 2022 et 2023 la Conférence se tiendra en principe à l'Office des Nations Unies (ONUG), au BIT et dans d'autres lieux possibles à Genève, étant entendu qu'il pourrait être envisagé d'organiser une ou deux conférences préparatoires en lieu et place d'une ou de deux commissions techniques de la Conférence; le détail et le coût estimatif de cette formule seront précisés lorsqu'une décision aura été prise au sujet de l'ordre du jour de la Conférence pour ces deux années;*

*[ou]*

- b) *de demander au Bureau d'étudier plus avant une ou plusieurs options, d'en évaluer le coût et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa 33<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2019).*